

Image not found or type unknown



Quel statut pour un nouvel apporteur d'affaires

Par **Pouniette38**, le **06/11/2023** à **08:09**

Bonjour

Ma fille vient de signer un contrat d'apporteur d'affaires en cdi. Elle n'est pas auto entrepreneur actuellement et est inscrite à pôle emploi mais ne touche pas d'allocations chômage et touche l'AAH.

Ma question est double, doit-elle faire les démarches pour devenir auto entrepreneur ou bien peut-elle être considéré comme un apporteur d'affaires occasionnel tant qu'elle ne touche pas de commissions régulièrement?

-Comment se déclarer à pôle emploi et à la caf tant qu'elle ne touche pas de revenus puis une fois qu'elle touchera des commissions ?

Merci pour votre aide